



## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi quinze décembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
8 décembre 2023

Étaient présents :  
Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émile DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication  
sur le site internet de  
la ville,  
18 décembre 2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 24  
Votants 26

Procurations :  
M. Christophe GIRARD à M. André RIC, M. Alexandre VOIMENT à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Excusés :  
M. Éric BLONDEL, M. Dominique GALLIER, Mme Steffie HAMEL.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

<b>DL2023-110</b>	<b>Tableau des effectifs 2024</b>
-------------------	-----------------------------------

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3 et R2313-8,

Vu le décret N° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs 2023,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil municipal que, conformément à l'article 3-3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

A ce titre, dans le cas où il ne serait pas possible de pourvoir des postes par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal de pouvoir recruter sur le fondement de l'article 338-8-2°.

Considérant les besoins des services,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'adopter le tableau des effectifs 2024 en tenant compte des modifications suivantes :

**La création :**

- D'un emploi permanent à temps complet de responsable du pôle enfance jeunesse sur le grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe,
- D'un emploi permanent à temps complet de responsable du pôle CCAS sur le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- D'un emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent chargé de l'entretien ménager des bâtiments et de la restauration scolaire sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

EMPLOIS PERMANENTS		A compter du 1er janvier 2024			
GRADES	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TITULAIRES	CONTRACTUELS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
ADJOINT ADMINISTRATIF	C1	3	1	1	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C2	5	0	4	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C3	4	0	3	0
REDACTEUR	B	1	0	1	0
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1	0	0	0
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	6	0	6	0
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	0	1	0
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>21</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>2</b>

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
ADJOINT TECHNIQUE	C1	8	1	7	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C2	5	0	4	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C3	5	0	4	0
AGENT DE MAITRISE	C	6	0	5	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1	0	1	0
TECHNICIEN	B	1	0	0	0
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	3	0	3	0
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>29</b>	<b>1</b>	<b>24</b>	<b>0</b>

<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C2	1	1	0	2
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C3	1	1	2	0
AUXILIAIRE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	B	3	0	0	2
AUXILIAIRE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE	B	1	0	1	0
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	2	0	1	1
		<b>8</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
ADJOINT DU PATRIMOINE	C1	0	1	1	0
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

<b>FILIERE ANIMATION</b>					
ANIMATEUR	B	1	0	1	0
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL EMPLOIS PERMANENTS</b>		<b>59</b>	<b>5</b>	<b>46</b>	<b>7</b>
---------------------------------	--	-----------	----------	-----------	----------

EMPLOIS NON PERMANENTS				
AGENTS CONTRACTUELS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	
ADJOINT ADMINISTRATIF	C1	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C1	2	2	4
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C2	0	3	3
AGENTS SAISONNIERS	C1	10	0	0
CONTRAT APPRENTISSAGE		1	0	0
SERVICE CIVIQUE		0	1	0
CONTRATS CUI ET PEC		1	0	1
SERVEURS OU SERVEUSES REPAS DES AINES	C1	0	13	0
<b>TOTAL EMPLOIS CONTRACTUELS</b>		<b>15</b>	<b>19</b>	<b>9</b>

- De fixer à 100 % le taux de promotion des avancements de grade.
- D'autoriser le recours à des agents contractuels de droit public en application de l'article 338-8-2° du Code Général de la Fonction Publique, sur un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C qui peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.
- D'inscrire au budget 2024 les crédits correspondants.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces propositions.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,  
Didier BOQUET



*Bastien Coriton*

*Didier Boquet*